

<http://lipietz.net/Adoption-de-la-directive-sur-le-marche-des-permis-d-emissions>

Adoption de la directive sur le marché des permis d'émissions

- Député européen (Verts, France) - Grandes batailles - Changement climatique-effet de serre -



Publication date: mercredi 2 juillet 2003

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

le PE adopte en seconde lecture le compromis sur le marché des permis d'émission.

Le mécanisme communautaire fixant, répartissant et réallouant le quota global de permis d'émission (ou plutôt d'objectifs de réduction) de gaz à effet de serre (CO2 et autres), dit encore « permis de polluer », pour l'ensemble des industries intermédiaires, soit 46 % du total des gaz à effet de serre de l'Union, a été [adopté en seconde lecture](#).

Ce mécanisme entrera donc en vigueur dès 2005, ce qui est un énorme pas en avant dans la lutte contre le changement climatique.

La [première lecture du PE](#) avait abouti à un résultat satisfaisant que naturellement le Conseil a tenté d'affaiblir.

Après des négociations assez techniques, la commission environnement du PE a négocié un ensemble d'amendements qui sera probablement ratifié par le Conseil.

Exemple de modifications par rapport à première lecture : 5% des permis mis aux enchères dès 2005, la connexion avec l'éventuel marché mondial des permis et autres mécanismes de flexibilité fera l'objet d'une directive spécifique.

Pour les textes de références de l'ensemble de la procédure et le texte final, voir la http://www.db.europarl.eu.int/oeil/oeil_ViewDNL.ProcedureView?lang=1&procid=5726" class='spip_out' rel='external'>fiche de procédure de l'observatoire législatif.

Voir également le [debriefing de notre collaboratrice Sarah Blau](#).